

**CRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
PROCES-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 DECEMBRE
2022**

L'Assemblée générale ordinaire se tient le 6 décembre 2022 à Dole en visio, à 14h40.

Le quorum représentant le quart au moins des membres actifs ou le quart des voix ayant été atteint, l'Assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du CRE pouvaient voter par correspondance ou sur place selon une procédure électronique sécurisée. L'ordre du jour comporte les points suivants dont les quatre premiers font l'objet d'un vote :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2022,
- Point n° 2 – Rapports financiers et quitus 2022,
- Point n° 3 – Budget prévisionnel 2023,
- Point n° 4 – Questions diverses

Ces résolutions et les documents afférents étaient consultables sur le site du CRE.

Participation des votants :

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	312	3 126
Nombre de votants	56	801

Votes des résolutions objet du scrutin en nombre de voix :

Vote n°1 – J'approuve le rapport moral et quitus 2022

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	734	91,64%
Non	50	6,24%
Vote blanc	17	2,12%

Vote n°2 – J'approuve les rapports financiers et quitus 2022

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	682	85,14%
Non	57	7,12%
Vote blanc	62	7,74%

Vote n°3 – J'approuve le budget prévisionnel 2023

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	703	87,77%
Non	61	7,62%
Vote blanc	37	4,62%

L'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire sont donc adoptées.

La séance est levée à 15h45 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Mathieu BONTEMPS
Président du CRE BFC



Laurent LAFONT
Secrétaire Général du CRE BFC

